

# Cas et fonction sujet en basque

## 1. Introduction

Les discussions sur la nature et les propriétés du sujet en général, sur l'éventualité de l'existence d'un sujet dans les langues ergatives, et sur la caractérisation de celui-ci dans ces langues si l'on a répondu positivement à la question précédente ne sont pas nouvelles. Nous voudrions présenter ici non pas des réponses, mais des éléments susceptibles de clarifier le problème, en analysant quelques données d'une langue dont la morphologie est clairement ergative, le basque.

Pour ce faire, il nous paraît nécessaire de commencer par dégager quelques caractéristiques du sujet français (ou anglais, ou de quelques autres langues indo-européennes occidentales), et de les sérier: en effet, il peut paraître inquiétant de voir certains linguistes affirmer que le basque n'a pas de sujet, d'autres, qu'il peut en avoir deux, et même trois; d'autres encore que le sujet basque est toujours le cas neutre morphologiquement (appelé indifféremment nominatif ou absolutif), et d'autres enfin que le sujet est à l'ergatif en construction transitive, et à l'absolutif en construction intransitive. Il semble que chacune de ces positions repose sur la mise en avant d'une ou deux propriétés caractéristiques du sujet français.

Les deux premières positions semblent revenir au même, et se fonder sur le fait que le basque a une conjugaison pluripersonnelle, le verbe (ou l'auxiliaire) portant des marques de personne et de nombre pour l'absolutif, l'ergatif et le datif éventuels; c'est faire du critère, traditionnel en français, d'accord verbo-nominal le critère unique de caractérisation du sujet.<sup>1</sup>

La position revenant à privilégier l'absolutif renvoie à deux autres propriétés du sujet français, à savoir, d'une part qu'il est indispensable à la construction d'une phrase conjuguée, même "impersonnelle" (c'est ce qu'on peut appeler le "complément de rang zéro"); et d'autre part qu'il représente à la fois à la neutralisation de toute opposition entre rôles sémantiques distincts en construction à une place

(1) Si l'on pose que le critère d'accord verbo-nominal est nécessaire et suffisant, on ira jusqu'à trois sujets; si l'on s'impose en outre de ne reconnaître qu'un seul sujet, on en aura un en construction intransitive, et aucun en construction transitive, directe ou indirecte.

(c'est-à-dire en construction intransitive sans compléments "indirects"), et l'attribution à l'un des deux syntagmes nominaux requis dans une construction à deux places (directe ou indirecte) des marques (place, désinence, etc.) du syntagme nominal utilisé dans les constructions à une place (c'est ce qu'on appellera le "cas neutre"). La distinction ainsi faite entre complément de rang zéro et cas neutre se justifie par le fait que certaines langues peuvent n'avoir que le second, mais pas le premier; de plus, la notion de complément de rang zéro se rapporte à la structure des phrases (syntaxe proprement dite, et celle de cas neutre à la caractérisation des syntagmes nominaux (qui peut être syntaxique, morphologique, ou les deux à la fois).

La dernière position semble relever à nouveau de la mise en avant de deux caractéristiques distinctes du sujet français. D'un côté, le sujet, ou du moins le sujet primitif (ou non dérivé, pour l'opposer à un sujet dérivé comme celui du passif), possède un certain nombre de propriétés sémantiques qu'on pourrait exprimer en termes de rôles (au sens de la grammaire des cas) de la manière suivante: dans une construction à plusieurs places, le sujet primitif est l'actant le plus puissant, c'est-à-dire (pour simplifier), l'agentif, ou à défaut, le datif (au sens le plus large possible), ou, à défaut, l'objectif. C'est à ce niveau, et à ce niveau seulement, que les propositions de Fillmore de faire du sujet (ou nominatif) des langues à sujet et objet (ou nominatif et accusatif) comme le français un phénomène aussi "superficiel" que l'ergatif des langues qui en possèdent un, prennent tout leur sens. Nous parlerons à ce propos de "sujet actanciel".

Le second critère sous-jacent à la répartition du "sujet" basque entre ergatif et absolutif est un critère syntaxique que privilégient la grammaire générative transformationnelle et son dernier avatar, la grammaire relationnelle. Il s'agit de la propriété que peut avoir un même syntagme nominal de gouverner un certain nombre de transformations, en particulier l'effacement en cas d'identité référentielle, la réflexivisation et la promotion (en anglais: "EQUI-NP Deletion", "Reflexivization" et "Raising"). Nous parlerons de sujet syntaxique profond (SSP) pour nous référer au syntagme nominal qui manifeste ces propriétés. On verra dans les sections IV, V et VI que sujet actanciel et SSP ne sont pas liés en basque aussi étroitement qu'en français; on notera de plus qu'ils sont radicalement distincts dans une langue comme le dyirbal, décrit par R. M. W. Dixon.

Notre sujet (français) a enfin une dernière propriété, celle d'être le sujet thématique non marqué d'une phrase: usuellement, le sujet, c'est aussi ce dont on parle, ce dont on dit quelque chose. La question de la thématisation en basque touche bien entendu à l'organisation casuelle des énoncés. Mais elle ne se pose que s'il s'agit d'une thématisation forte, c'est-à-dire lorsque le syntagme nominal thématifié devient sujet d'une prédication (anti-passif).

Ce que nous voudrions faire ici, c'est examiner la manière dont ces cinq propriétés se manifestent et s'organisent en basque: on considèrera successivement la conjugaison pluripersonnelle, les propriétés syntaxiques de l'absolutif, la possibilité de l'existence d'un SSP, le rôle que jouent en basque les propriétés sémantiques des cas ou rôles profonds et enfin les liens entre syntaxe casuelle et thématisation. Nous nous référons principalement au dialecte guipuzcoan.

## 2. La question de la Conjugaison Pluripersonnelle

C'est une question relativement triviale. Nous l'abordons surtout parce que certains linguistes ont considéré que le fait que le groupe verbal (verbe conjugué, ou auxiliaire conjugué associé à un participe verbal, présent, passé, ou futur, ou encore, dans certains dialectes, à un radical verbal) puisse porter jusqu'à trois indices casuo-personnels impliquait qu'une proposition simple pouvait comporter jusqu'à trois sujets, tandis que d'autres utilisaient le même argument pour dénier aux trois cas impliqués dans la conjugaison la qualité de sujet.<sup>2</sup>

Ceci dit, si l'on accepte de lier certains faits syntaxiques aux faits morphologiques, au lieu d'isoler totalement ces derniers, on va pouvoir montrer que le datif basque a des propriétés telles qu'il ne peut pas être candidat au titre de sujet de la même manière que les deux autres cas impliqués: l'absolutif et l'ergatif.<sup>3</sup>

Les données sont les suivantes: que la proposition conjuguée comporte un seul cas impliqué (l'absolutif), deux cas (soit absolutif et datif, soit absolutif et ergatif) ou trois cas (absolutif, ergatif et datif), le groupe verbal portera normalement des marques (indices de personne et de nombre) correspondant à chacun des cas présents (que le syntagme nominal soit effectivement présent dans la phrase, ou qu'il soit supprimé, les indices sur le groupe verbal jouant alors le rôle de nos pronoms). Dans les exemples suivants, on aura exclusivement des indices de troisième personne du singulier sur un auxiliaire au présent de l'indicatif, ces formes servant usuellement d'étiquette pour la structure casuelle correspondante:

- (1a) *Yon etorri da* "Yon (abs.) est venu"
- (1b) *etorri da* "il (abs.) est venu"
- (2a) *Yon Mayi'ri etorri zaio* "Yon (abs.) a rejoint (est venu à) Mayi (dat.)"
- (2b) *etorri zaio* "il/elle l'a rejoint"
- (3a) *amak Yon bialdu du* "la mère (erg., -*k*) a envoyé Yon (abs.)"
- (3b) *bialdu du* "il/elle (erg.) l' (abs.) a envoyé"
- (4a) *amak Mayi'ri Yon bialdu dio* "la mère à envoyé Yon (abs.) à Mayi (dat.)"
- (4b) *bialdu dio* "il/elle (erg.) le/la (abs.) lui (dat.) a envoyé"

Si l'on compare les versions (a) et (b) de ces phrases, on constate qu'on peut faire correspondre à chaque indice personnel de l'auxiliaire un syntagme nominal lexicalement plein. Ce n'est pas toujours le cas:

- (5a) *elurra egiten da* "il neige", lit. "la neige (abs.) (se) fait"
- (5b) *elurra egiten du* "il neige", lit. "(ça) (erg.) fait (de) la neige (abs.)"

(2) Voir note 1; pour la première position, cf. X. Kintana, et pour la seconde, A. Martinet.

(3) G. N'Diaye parle de cas "intégrés".

- (6a) *etxera jotzen du* “il (erg.) se dirige vers la maison”,  
lit. “il (erg.) l’ (abs.) il frappe à la maison (allatif)”
- (6b) *txakurrak zaukatzen du* “le chien (erg.) aboie”,  
lit. “le chien (erg.) l’ (abs.) aboie”
- (7a) *Yon’ek txakurrari begiratzten dio* “Yon regarde le chien”,  
lit. “Yon (erg.) le (abs.) regarde au chien (dat.)”
- (7b) *Yon’ek amari laguntzen dio* “Yon aide la mère”,  
lit. “Yon (erg.) l’ (abs.) aide à la mère (dat.)”

(5b) est une variante très usuelle de (5a). On ne peut faire correspondre *aucun* syntagme nominal ergatif à l’indice d’ergatif contenu dans l’auxiliaire *du*.

En (6) et (7), on ne peut faire correspondre aucun syntagme nominal absolutif à l’indice d’absolutif (*d-*) des auxiliaires. En (6), il n’y a qu’un seul syntagme nominal associé au verbe, et il est à l’ergatif; en (7), la place de l’absolutif étant impossible à occuper, les actants sont à l’ergatif et au datif. Les verbes qui ont une structure comparable à ceux de (6) et (7) sont appelés “déponents” par Lafitte; ils sont beaucoup plus nombreux en guipuzcoan qu’en navarro-labourdin (désormais N-L), le dialecte décrit par ce dernier.

On notera alors la dissymétrie qui existe entre absolutif et ergatif d’une part, et datif d’autre part: les premiers peuvent, comme le montrent les exemples qu’on vient de présenter, n’être que des indices sur le groupe verbal, sans référent possible. Par contre, il n’existe *aucun* verbe pour lequel un indice de datif serait à la fois obligatoire et sémantiquement (ou: référentiellement) vide.

Il existe un second argument pour séparer le datif des deux autres cas impliqués: c’est le fait qu’en N-L, l’indice de datif n’est présent dans le groupe verbal que si le syntagme nominal est effacé (ou: “sous-entendu”):

- (8a) *liburua aitari eman dut* “j’(erg.) ai donné le livre (abs.) au père”  
(morphologiquement au datif, mais sans indication de ce fait dans l’auxiliaire *du*)
- (8b) *liburua eman diot* “je (erg.) lui (dat.) ai donné le livre (abs.)”

En (8a), *dut* s’analyse en *d-* (3e pers. du sg. de l’abs.), *-u-* (radical de l’auxiliaire)—*t* (1e pers. du sg. de l’erg.); en (8b), *diot* s’analyse en *d-* (id.), *-i-* (radical de l’auxiliaire à trois places), *-o-* (3e pers. du sg. du datif) et *-t* (1e pers. du sg. de l’erg.).

On a donc de bonnes raisons morphosyntaxiques pour distinguer le datif de l’absolutif et de l’ergatif. On trouvera des arguments syntaxiques supplémentaires en 5.3. Dans la section suivante, nous allons examiner quelques propriétés syntaxiques de l’absolutif, propriétés qui le distinguent clairement de l’ergatif.

### 3. Les propriétés de l'absolutif

#### 3.1. Le complément de rang zéro

Un examen rapide des exemples (1) à (7) ci-dessus montre que l'absolutif est bien le complément de rang zéro (dorénavant C Ø), puisqu'il y a nécessairement, dans une proposition conjuguée basque, un indice d'absolutif, même si celui-ci ne peut avoir de syntagme nominal comme référent: cet indice ne peut être supprimé.<sup>4</sup>

Du point de vue de la syntaxe des syntagmes nominaux, on pourra repérer le C Ø par la suppression progressive des arguments: à un ergatif et un datif indéfinis pourra correspondre leur effacement structural, c'est-à-dire qu'il n'existera aucune trace de leur existence dans la structure "superficielle" de la phrase. Par contre, il est impossible de faire disparaître toute trace d'absolutif, même indéfini, puisqu'il restera au moins l'indice absolutif de 3e personne du singulier sur le groupe verbal. Ainsi, à partir de la phrase suivante:

- (8c) *norbaitek norbaiti zerbait ematen dio* "quelqu'un (erg.) à quelqu'un (dat.) quelque chose (abs.) il-le-lui donne"

on pourra construire:

- (8d) *norbaitek zerbait ematen du* "quelqu'un (erg.) quelque chose (abs.) il-le donne"  
 (8e) *norbaiti zerbait ematen zaio* "on donne quelque chose à quelqu'un"  
 lit. "quelque chose (abs.) (se) donne à quelqu'un (dat.)"  
 (8f) *zerbait ematen da* "on donne quelque chose", lit. "quelque chose (se) donne (abs. uniquement)"  
 (8g) *ematen da* "on donne", lit. "(ça) (abs.) (se) donne"

La traduction de (8g) en "on donne", tout en étant valable comme traduction, est une mauvaise glose, car, contrairement au français, l'indice personnel obligatoire *da* renvoie à l'objet (quel qu'il soit) donné, comme le montre (8f). De plus, en français, "on" est parallèle à "il", et on ne pourrait traduire exactement "on donne" que par:

- (8f) *ematen dute*,

avec à la fois un indice de 3e pers. du sg. de l'abs. et un indice de 3e pers. du plur. de l'ergatif.

(4) Cet indice ne peut être supprimé, si du moins l'on veut bien considérer que la 3e pers. du sg. de l'absolutif peut se manifester par un allomorphe zéro, comme dans *ikusi nuan*, "je (erg.) l'(abs.) ai vu", où l'auxiliaire *nuan* se décomposerait ainsi en *n-* (erg.) -Ø (abs. sg.) -*u-* (radical de l'aux.) -*an* (suffixe passé), comme le suggère la décomposition de l'auxiliaire dans *ikusi nituan*, "je les avais vus", avec un -*it-* de pluriel d'absolutif.

Cependant, ce n'est pas l'impossibilité d'effacer ce qui correspond à l'objet français dans les constructions à deux places qui fait de l'absolutif le C Ø basque, comme le montre ce qui se passe avec les verbes déponents lorsqu'on supprime les arguments:

- (9a) *etxe aren bekokiak sorkaldera begiratzten du*  
 “la façade de cette maison (erg.) donne sur l'est”,  
 lit. “la façade de cette maison (erg.) le (abs.) regarde à l'est (allatif)”

En (9a) ci-dessus, c'est la façade de la maison qui est à l'ergatif; si maintenant on supprime toute référence à qui ou quoi regarde, le syntagme nominal à l'ergatif et son indice vont disparaître, d'où:

- (9b) *sukaldeko leiotik begiratzten da plazara*  
 “par la fenêtre de la cuisine, on regarde/voit la place”,  
 lit. “de la fenêtre de la cuisine (se) regarde vers la place (allatif)”

L'absolutif n'a pas de référent, mais il reste nécessaire à la bonne formation de la phrase.<sup>5</sup>

Le fait qu'un syntagme nominal indéfini puisse être effacé, mais que le groupe verbal en conserve la trace si ce syntagme nominal était à l'absolutif, nous permet par ailleurs de réduire la liste des verbes déponents. Ainsi, *argitu* est présenté généralement comme étant soit intransitif (“s'éclairer”, “devenir clair”), soit transitif (“éclairer”) soit enfin déponent (“briller”). Cette dernière interprétation nous semble erronée, en ce sens qu'en basque, la seule différence entre (10a) et (10b), tout comme entre (10c) et (10d), est que le complément de rang zéro est soit défini, soit indéfini - ce qui crée une ambiguïté dans la seconde version des phrases:

- (10a) *Yon'ek ogia jaten du* “Yon (erg.) mange le pain (abs)”  
 (10b) *Yon'ek jaten du* “Yon (erg.) mange/le mange”  
 (10c) *eguzkiak ludia argitzen du* “le soleil (erg.) éclaire la terre (abs.)”  
 (10d) *eguzkiak argitzen du* “le soleil (erg.) éclaire (= brille)/l'éclaire”

### 3.2. Le cas neutre

Nous avons reconnu que la propriété d'être C Ø et celle d'être cas neutre sont associées en basque, comme en français. Il existe malgré tout des faits qui exigent qu'on les distingue.

#### 3.2.1. Verbes intransitifs à valeur réfléchie (ou réciproque)

En face de verbes tels que ceux examinés dans la section précédente, pour lesquels l'absence de syntagme nominal ergatif et d'indice verbal correspondant ne

(5) Ces exemples sont tirés de deux phrases trouvées à une page d'intervalle dans l'autobiographie *Lar-dasketa* de J.-R. Zubillaga (Saint Sébastien, 1964), pp. 18 et 19.

peut pas signifier que l'auteur de l'action (ou: sujet actanciel) est à l'absolutif (voir les phrases (8e-f-g) et (9b)) mais qu'il a disparu de la structure de la phrase, il existe des verbes qui prendront une valeur réfléchie (ou réciproque) en l'absence de toute trace d'ergatif. Voici trois exemples caractéristiques: <sup>6</sup>

- (11a) *kulpa baten aurrean (A) ikusten garenean (B)*  
 “quand nous nous trouvons (B) confrontés à une faute (A)”,  
 lit. “quand nous (abs.) voyons devant une faute”
- (11b) *pagatzale hoberenai (= onenari) saltzen gatzzaizkiola*  
 “que nous nous vendons au meilleur payeur” (*gatzzaizkio*: nous-abs.  
 -lui-dat.)
- (11c) *uste dut ederki entenituko garela*  
 “je pense que nous nous entendrons bien”,  
 lit. “que nous (abs.) comprendrons (intr.) bien”

Ces trois phrases s'opposent très clairement aux transitives ergatives correspondantes (12), aux “intransitives” obtenues par effacement de l'ergatif (13) et aux réfléchies proprement dites (14):

- (12a) *kulpa ikusten degu*  
 “nous (erg.) voyons la faute (abs.)”
- (12b) *ardiak pagatzale onenari saltzen dizkiogu*  
 “nous (erg.) vendons les brebis (*ardiak*, abs.) au meilleur payeur (dat.)”
- (12c) *galdera ederki entenituko degu*  
 “nous (erg.) comprendrons bien la question (*galdera*, abs.)”
- (13a) *kulpa ikusten da*  
 “la faute (abs.) se voit”
- (13b) *ardiak pagatzale onenari saltzen zaizkio*  
 “les brebis (abs.) (se) vendent au meilleur payeur (dat.)”
- (13c) *galdera ederki entenituko da*  
 “la question (abs.) se comprendra bien”

Les phrases des séries (11) et (13) sont une confirmation du fait que l'absolutif est le complément nécessaire à la bonne formation des phrases, le C Ø.

Mais il faut remarquer de plus qu'il neutralise, lorsqu'il ne s'oppose pas syntagmatiquement à un ergatif, l'opposition entre ergatif et absolutif (les phrases de la série (12) montrant que l'absolutif de la série (11) serait un ergatif s'il n'était pas référentiellement nécessairement identique à l'absolutif).

(6) Ces exemples viennent de la pièce de G. Aresti “Tobera”, *Egan* 1961, rééditée par Lur (Saint Sebastien, 1973), pp. 38 et 39.

Lorsque l'identité référentielle entre le syntagme nominal à l'absolutif et celui à l'ergatif n'est pas nécessaire, mais seulement fortuite, on aura par contre des phrases proprement réfléchies, avec le syntagme nominal absolutif réduit à "Possesseur —*burua*" "ma/ta/sa tête":

- (14a) *gure burua ikusten degu ixpilluan*  
 "nous nous voyons dans le miroir",  
 lit. "nous (erg.) voyons notre tête (abs.) dans le miroir"
- (14b) *pagatzale onenari gure burua saltzen diogu*  
 "nous nous vendons au meilleur payeur"
- (14c) *gure burua entenituko degu*  
 "nous nous comprendrons" (par exemple, en écoutant nos propres voix enregistrées),

Remarque sur (11b) et (14b): dans le premier cas, c'est un juge qui parle; la vente est donc métaphorique, et, en même temps, elle sert à caractériser le juge comme vénal, ou vendu; dans le second exemple, il s'agirait par contre de quelqu'un qui vendrait son propre corps.

### 3.2.2. L'expression du progressif et du parfait: l'anti-passif

Il existe en basque une seconde façon de neutraliser l'opposition ergatif-absolutif au profit du second. Le caractère dérivé de cet "archi-absolutif" est alors nettement marqué. D'une part, au progressif, le morphème *ari* s'introduira entre le participe présent et l'auxiliaire, qui ne s'accordera plus qu'avec le sujet actanciel, lequel sera alors nécessairement (en guipuzcoan) à l'absolutif, même s'il correspond à un ergatif en construction non-marquée; dans ce dernier cas, l'ancien absolutif, conservant sa désinence, deviendra "chômeur", c'est-à-dire qu'il ne jouera plus de rôle dans la structure de la phrase (ce terme est emprunté à la grammaire relationnelle).

- (15a) *aitak ardiak ikusten/saltzen ditu* "le père (erg.) voit/vend les brebis (abs.)"
- (15b) *aita ardiak ikusten/saltzen ari da* "le père (abs.) est en train de voir/vendre les brebis"

En N-I, l'ancien absolutif *pourra* passer au génétif:

- (15c) *aita ardien ikusten/saltzen ari da*

ce qui tend à montrer que les formes verbales en *-tzen* ne sont plus des participes présents mais des gérondifs (formes quasi-nominales).

Au perfectif, on pourra thématiser (c'est-à-dire repérer par rapport à un processus à la fois achevé et considéré comme pertinent pour le moment de l'énoncé)

soit le syntagme nominal à l'absolutif, soit celui qui serait à l'ergatif s'il n'était pas précisément thématif. Morphologiquement, le processus est le suivant: on suffixe au participe passé soit la postposition *-ta*, soit le suffixe partitif *-(r)ik*, ou bien encore on accorde ce participe passé en nombre avec le syntagme nominal thématif.

Si c'est l'absolutif primitif qui est thématif, l'auxiliaire continuera à porter l'indice de l'ergatif, le syntagme nominal à l'ergatif jouant alors un rôle de complément circonstanciel; mais cet auxiliaire pourra être remplacé par le semi-auxiliaire à deux places *euki*. Si c'est l'ergatif primitif qui est thématif, il sera transformé en absolutif, et l'auxiliaire ne portera plus que la marque de ce dernier (mais il pourra être remplacé par le semi-auxiliaire à une place *egon*). Ainsi, à partir de:

- (16a) *(nik) trumoiak aditu ditut* "(moi) j'(erg.) ai entendu les coups de tonnerre (abs.)"

on pourra tirer les paraphrases suivantes:

- (16b) *trumoiak adituta/aditurik/aditnak ditut/dauzkat*  
 "les coups de tonnerre (abs., thème), je les ai entendus" ou: "des coups..., j'en ai entendu" (*dauzkat* est le semi aux. correspondant à *ditut*)
- (16c) *(ni) trumoiak adituta/aditurik/aditua naiz/nago*  
 "moi (abs., thème) j'en ai entendu des coups de tonnerre (abs, chômeur)", impliquant: "je connais ça, je n'en ai plus peur" (*nago* est le semi aux. correspondant à *naiz*)

L'opposition entre absolutif et ergatif est ici encore clairement neutralisée; on pourra même trouver des phrases ambiguës comme:

- (16d) *trumoiak adituta dira/daude*

qu'on pourra interpréter comme (16b), c'est-à-dire avec *trumoiak* thématif, et effacement d'un ergatif indéfini, ou comme (16c), avec thématif de l'ergatif primitif, et ellipse du syntagme nominal devenu absolutif; dans le premier cas, on traduirait par: "les coups de tonnerre, ils ont été (bien) entendus", et dans le second cas, par: "eux, ils en ont entendu, des coups de tonnerre" (*trumoiak* étant alors chômeur, et *daude* le semi-auxiliaire équivalent de *dira* —3e personne du pluriel pour l'absolutif.<sup>7</sup> Ces données brutes seront analysées en 7.2.2.

(7) L'exemple (16c) est tiré de Uztapide, *Lengo egunak gogoan* (Saint-Sébastien 1975), vol. 1, p. 106; voici le contexte, qui permet de comprendre pourquoi nous parlons de thématif (elle est contrastive ici): "Ik gaur lenengo adituko ituan olako trumoiotsak! Ni aspaldi adituta natxiok". "Toi, tu auras entendu aujourd'hui pour la première fois de tels coups de tonnerre! Moi, il y a longtemps que je sais ce que c'est" (*natxiok* est une forme tutoyée de *nago*), lit. "(que) je suis entendu".

Cette construction n'étant à notre connaissance signalée par aucune grammaire basque, nous nous permettrons d'en citer quelques exemples supplémentaires:

S. Salaverria, *Neronek tirako nizkin* (Saint-Sébastien, 1964): "Orai poliki bizi bagera ere, komeri ederrak ikusiak gera denboran", "même si nous vivons sans problèmes aujourd'hui, nous en avons vu de belles dans

#### 4. La question du sujet syntaxique profond

Dans un article récent,<sup>8</sup> S. R. Anderson a avancé quelques arguments en faveur de la reconnaissance d'un SSP en basque; son raisonnement tournait autour de l'effacement de certains syntagmes nominaux dans quelques types de propositions enchâssées et nominalisées; comme il s'était limité à quelques données du N-L, nous tenterons ici d'approfondir son analyse, en nous fondant toujours, sauf mention explicite, sur le guipuzcoan. Nous considérerons tour à tour les trois transformations cycliques mentionnées à ce sujet dans l'introduction, puis deux opérations syntaxiques particulières au basque, l'introduction de *ari* et la marque de l'attribut de l'objet — car la reconnaissance d'un objet syntaxique profond est un corollaire de celle d'un SSP. Nous considérerons de plus la notion même de SSP comme intuitivement connue, et correspondant à celle de sujet actanciel, concept sur lequel nous reviendrons dans la section VI.

##### 4.1. L'effacement du SSP dans les complétives de *nai*, "vouloir"

La phrase enchâssée peut apparaître sous trois formes. Elle peut être conjuguée (au "subjonctif", c'est-à-dire avec une série particulière d'auxiliaires, et sans distinction aspectuelle pour le verbe même; le guipuzcoan utilise alors le participe passé, et le N-L un radical verbal distinct la plupart du temps des participes déjà cités). Elle peut être nominalisée avec le verbe au "participe passé" (appelé aussi "infinitif" pour des raisons évidentes), mais sans aucune forme personnelle possible. Enfin, elle peut être nominalisée avec le verbe au gérondif (forme en *-tze*). Tant le participe passé que le gérondif seront à l'absolutif, mais le premier sera à l'indéfini (marque zéro), et le second, au défini singulier (marque *-a*).

Le premier cas n'est possible que si le "sujet" de *nai*, "vouloir", est distinct du "sujet" du verbe enchâssé — que ce dernier soit un absolutif ou un ergatif:

- (17a) *Yon joan dadin nai det*  
 "je (erg.) veux que Yon parte" (*dadin*, auxiliaire subjonctif à une place, est accordé avec *Yon*)
- (17b) *\*\* (ni) joan nadin nai det*  
 "je veux que je parte"
- (17c) *Yon'ek ikusi ditzan nai det*  
 "je veux (*nai det*) que Yon (erg.) les (abs.) voie" (*ditzan*, auxiliaire subjonctif)

notre jeunesse." (p. 28); "Arek erakusten zidan dotrina. Makina bat aldiz kaskarreko *artuta nago* berak emanda", "Elle m'enseignait le catéchisme; j'ai reçu des tas de claques, données par elle" (p. 28).

J. A. Loidi Bizkarrondo, *Amabost egun Urgain'en* (Aranzazu, 1968): "Nere gurasoen etxean *lo egina naiz*" "j'ai dormi chez mes parents", cf. *lo egin det*, lit. "j'(erg.) ai fait sommeil (abs.)".

Voici pour finir un exemple labourdinois; J.B. Etcheberry, *Orotarik* (Bayonne, 1975): "Frantziako komediant aipatuena. Esku-zarta ederrik *bildurik dago* bere itzulietan", "la comédienne française la plus connue. Elle a reçu des tonnerres d'applaudissements lors de ses tournées".

(8) Voir bibliographie.

- (17d) *Yon'ek ikusi nazan nai det*  
 “je veux que Yon me voie” (*nazan*, aux. subjonctif, indiquant un abs. à la 1<sup>e</sup> pers., et un erg. à la 3<sup>e</sup> pers.)
- (17e) *\*(nik) Yon ikusi dezadan nai det*  
 “je veux que je voie Yon” (*dezadan* indique un ergatif de 1<sup>e</sup> personne, et un absolutif de 3<sup>e</sup> personne)

Les phrases (17b) et (17e), où les sujets ont même référent, sont agrammaticales; le cas morphologique ne joue de rôle ni pour la grammaticalité ni pour l'agrammaticalité.

Le second cas n'est possible que s'il y a identité entre le sujet enchâssé et le sujet de la matrice — que le premier soit, à nouveau, absolutif ou ergatif:

- (18a) *(nik) joan nai det* “je (erg.) veux partir” (*nik*, pronom emphatique de première personne)
- (18b) *\*ni joan nai det* (même traduction, mais avec le pronom emphatique à l'absolutif)
- (18c) *\*Yon joan nai det* “je veux Yon partir”
- (18d) *\*Yon'ek ni ikusi nai det* “je veux Yon me voir”
- (18e) *Yon ikusi nai det* “je (erg.) veux voir Yon (abs.)”

En (18a), *nik* est à l'ergatif et correspond au sujet de *nai*; en (18b), *ni* est à l'absolutif: la phrase est agrammaticale car le “sujet” de la phrase enchâssée n'est pas effacé; (18c) et (18d) sont agrammaticales car le verbe enchâssée, tout en ayant un “sujet” différent de celui de *nai*, n'est ni conjugué ni au gérondif; enfin, (18e) est grammatical, car *Yon* n'est pas “sujet” de *ikusi*, le verbe enchâssé.

Sur la base des phrases (17) et (18), on peut donc conclure que le choix du complétiviseur dépend de l'identité ou de la non-identité des “sujets” du verbe enchâssé et de celui de la phrase matrice; de plus, s'il y a identité, le sujet enchâssé est obligatoirement effacé.

Le troisième cas permet d'établir un contraste direct entre présence et absence d'un “sujet” dans la phrase nominalisée:

- (19a) *(nik) joatea nai det* “je veux partir” (*nik*, emphatique, est erg.)
- (19b) *\*(ni) joatea nai det* id., avec *ni* absolutif, correspondant au sujet de la phrase enchâssée)
- (19c) *Yon joatea nai det* “je veux que Yon parte”
- (19d) *Yon ikustea nai det* “je veux voir Yon”, et non “je veux que Yon me/le voie”
- (19e) *Yon'ek ikustea nai det* “je veux que Yon (erg.) Ø/le voie”

- (19f) *Yon'ek ni ikustea nai det* "je veux que Yon (erg.) me (abs.) voie"  
(même sens que (17d))

Il apparaît ici que l'absence de "sujet" dans la phrase enchâssée correspond à un effacement (pour cause d'identité référentielle avec le "sujet" de *nai*).

Dans tous les cas, la notion de sujet, ou SSP, identifiable au sujet profond de nos langues, paraît opératoire, indépendamment des cas contractés par les syntagmes nominaux.

#### 4.2. Généralisation de l'hypothèse

La condition sur l'identité des sujets est cependant une hypothèse trop contraignante: on pourra généraliser les conclusions qu'on aura tirées de la syntaxe de *nai* en posant que le sujet d'une proposition enchâssée non conjuguée (qu'elle soit d'ailleurs complétive ou circonstancielle) sera effacé (sauf en cas d'emphase contrastive dans les circonstancielle) à chaque fois qu'il aura même référent que l'un des trois cas impliqués de la matrice (lesquels correspondent aux "termes" de la grammaire relationnelle), et ce, quel que soit le cas de la phrase nominalisée elle-même. Inversement, s'il y a identité référentielle entre deux syntagmes nominaux, mais que le syntagme nominal enchâssé n'est pas sujet de sa propre phrase, il n'y aura pas d'effacement, même s'ils sont tous deux au même cas.

Voici quelques exemples qui devraient éclairer ces principes généraux:

- (20) *Yon iltzera etorri da*

aura trois interprétations possibles:

- "Yon est venu mourir": *Yon*, abs., est sujet de *etorri da*; le sujet de *il* ("mourir", intransitivement, et à l'allatif ici), identique, est effacé;
- "Yon est venu tuer": le sujet de *il* ("tuer", transitivement), identique au sujet de *etorri da*, est effacé; l'objet de *il* étant indéterminé, et la proposition étant nominalisée, il n'en reste pas de trace — cp. (21) ci-dessous);
- "*il*<sub>1</sub> est venu tuer *Yon*<sub>2</sub>": "*il*<sub>1</sub>" représente une personne à la fois sujet de *il* (transitif) et de *etorri da*; le syntagme nominal absolutif correspondant n'est représenté que par l'indice personnel de *da*, et est effacé dans la proposition enchâssée; *Yon* est toujours à l'absolutif; comme il n'est pas sujet de *etorri da*, il est nécessairement non-sujet de *il*, et ce verbe reçoit donc une interprétation transitive.

Par contre, la phrase suivante ne pourra recevoir qu'une seule interprétation:

- (21) *Yon txakurra iltzera etorri da* "Yon (abs.) est venu tuer le chien (abs.)" car *Yon* sera interprété comme étant à la fois sujet de *etorri da* et sujet (ergatif effacé) de *il*, par la présence du syntagme nominal absolutif *txakurra*.

#### 4.3. Promotion

Avec les verbes de perception (*ikusi*, voir; *aditu*, entendre), la proposition enchâssée est au participe présent (Lafitte — et d'autres — parlent de gérondif décliné

à l'“inessif archaïque”).<sup>9</sup> Le sujet de cette proposition enchâssée, qu'il représente un absolutif ou un ergatif, est promu dans la phrase matrice, où il figure à l'absolutif; le groupe verbal de la matrice porte donc ses marques de personne et nombre, tout comme celles du sujet du verbe de perception, qui sera à l'ergatif:<sup>10</sup>

(22a) *joaten ikusi ditut* “je (erg.) les (abs.) ai vus partir”

(22b) *sagarrak jaten ikusi det* “je l'ai vu manger les pommes (abs. plur.)”

(22c) *ardoa edaten ikusi ditut* “je (erg.) les (abs.) ai vus boire le vin (abs.)”

En (22a), le sujet de *joan*, absolutif, est pluriel, comme l'indique la marque dans l'auxiliaire de la matrice. En (22b), l'indice de singulier pour l'absolutif dans l'auxiliaire de la matrice (*det*) montre que c'est le sujet de *jan*, et non son objet pluriel *sagarrak*, “les pommes”, qui a été promu. L'indice de pluriel dans l'auxiliaire de la matrice *ditut* en (22c) montre à nouveau que c'est le sujet de *edan*, et non son objet absolutif qui a été promu. Tout ceci est confirmé par le fait que les phrases suivantes sont agrammaticales:

(23a) \**umeak* (abs. plur.) *joaten ikusi det* “j'ai vu les enfants partir”

(23b) \**Yon(ek) sagarrak jaten ikusi ditut* “j'ai vu Yon manger les pommes”

(23c) \**umeak ardoa edaten ikusi det* “j'ai vu l'enfant/les enfants boire le vin”

En (23b), *ditut* indique un absolutif promu, alors que c'est *Yon* qui est sujet du verbe enchâssé; en (23c), on a deux interprétations possibles, le guipuzcoan, contrairement au N-L, marquant en *-ak* tant l'ergatif singulier que l'ergatif pluriel et que l'absolutif pluriel; si *umeak* est traité comme un singulier, la phrase est agrammaticale car l'ergatif n'a pas été promu (car il devrait apparaître, on l'a dit, sous forme d'absolutif); si *umeak* est pluriel, la phrase reste agrammaticale, car la promotion de *umeak* devrait entraîner un indice de pluriel dans l'auxiliaire de la matrice (*ditut* et non *det*).

#### 4.4. La réflexivisation

Il y en a deux types. D'une part, il y a la transformation, déjà mentionnée, d'un syntagme nominal à référent identique à celui du sujet de la phrase en syntagme composé d'un possessif et du mot *burua* “tête”. Le second type, qui concerne le choix des possessifs eux-mêmes, sera examiné en 5.3.

Considérons les phrases suivantes:

(9) Le fait qu'on ne puisse transformer en génitif l'absolutif non sujet du verbe de la complétive montre qu'il ne peut s'agir d'une forme semi-nominale comme le gérondif.

(10) Qu'il y ait promotion directe, ou encore, copie, puis effacement, ne change rien au problème.

- (24a) *nik nere burua ikusi det ixpilluan* “moi (erg.) j’ai vu ma tête (abs.) dans le miroir”, c’est-à-dire, “je me suis vu dans le miroir”
- (24b) \**ni nere buruak ikusi nau ixpilluan* “moi-même (erg.) me (abs.) suis vu dans le miroir”
- (24c) *nik nere buruari begiratu diot ixpilluan* “(moi) je (erg.) me (dat.) suis regardé dans le miroir”
- (24d) \**niri nere buruak begiratu dit* “ma propre tête (erg.) à moi elle-mêmes l’a regardé”

C’est le non sujet, qu’il soit absolutif (24a) ou datif (24c) qui est transformé; le sujet ne peut pas l’être, qu’il soit à l’ergatif ou à l’absolutif, comme le confirment les exemples suivants, dans lesquels il est à l’ergatif (avec un verbe déponent) en guipuzcoan, et à l’absolutif en N-L; le syntagme nominal réfléchi est dans les deux cas au datif:

- (24e) (guip.) *txakurrak bere buruari jarraitu dio* “le chien (erg.) s’est suivi”
- (24f) (N-L) *txakurra bere buruari jarraiki zaio*, même traduction (*bere buruari* pourrait se dire métaphoriquement de son ombre par exemple).

#### 4.5. *Ari*

On a vu en 3.2.2. qu’il existait une opération qui revenait à exprimer l’aspect progressif (en l’opposant à l’itératif, non marqué) d’un processus en introduisant *ari* entre le participe présent et l’auxiliaire. Le sujet actanciel (ou profond) de la phrase est alors syntaxiquement affecté car, on l’a dit, il sera obligatoirement à l’absolutif; il n’y a cependant pas thématization forte du sujet comme avec le parfait (3.2.2.):

- (25a) *etsaiak erortzen/iltzen dira* “les ennemis tombent/meurent” (sans *ari*, avec sujet absolutif)
- (25b) *etsaiak erortzen/iltzen ari dira* “les ennemis sont en train de tomber /mourir” (le sujet est toujours à l’absolutif)

A partir d’une phrase transitive par contre, on aura la double transformation de l’ergatif en absolutif et de l’auxiliaire transitif en auxiliaire intransitif s’accordant avec le nouvel absolutif (l’autre devenant chômeur): de (26a), on tirera (26b) et non pas (26c), qui serait la paraphrase progressive marquée de (26d):

- (26a) *guk gure etsaiak iltzen ditugu* “nous (erg.) tuons nos ennemis (abs.)”

- (26b) *gu gure etsaiak iltzen ari gera* “nous (abs.) sommes en train de tuer nos ennemis (abs.)”
- (26c) *gu gure etsaiak iltzen ari dira* “nos ennemis (abs.) sont en train de nous (abs.) tuer”
- (26d) *gu gure etsaiak iltzen gaituzte* “nos ennemis (erg.) nous (abs.) tuent”

Comme on l’a noté, *-ak* (dans *etsaiak*) peut avoir une valeur soit d’absolutif soit d’ergatif; mais les indices personnels sur l’auxiliaire lèvent les ambiguïtés.

La notion de sujet, ou SSP, paraît à nouveau tout-à-fait opératoire.

#### 4.6. Attribut et objet syntaxique profond

Quelle que soit la structure sous-jacente exacte des phrases comportant un sujet, un objet et un attribut de l’objet, on reconnaîtra que cet objet est à la fois objet du verbe (“prendre pour”, “choisir comme”, “élire”) et sujet sous-jacent ou “logique” de l’attribut. La marque morphologique de l’attribut (en dehors des structures explicitement prédicatives) dépendra de la fonction de son sujet sous-jacent dans l’énoncé: s’il y est aussi sujet, l’attribut sera à l’absolutif indéfini; s’il est objet, il sera soit à l’absolutif indéfini, soit au cas dit “prolatif simple” (suffixe *-tzat*). (Dans les deux cas, les postpositions *bezela* “comme” et *gisa* “à la manière de”, peuvent alterner avec zéro; mais ceci ne change rien aux conditions de sélection du suffixe *-tzat*). On aura donc:

- (27a) *Yon erakasle (=erakasle bezela) etorri da* “Yon (sujet/abs.) est venu comme professeur”
- (27b) \**Yon erakasletzat etorri da*

Si maintenant *Yon*, tout en restant absolutif, devient objet, les deux possibilités seront admises:

- (27c) *Yon erakasle/erakasletzat (=erakasle bezela) bialdu det ‘j’* (erg.) ai envoyé Yon (abs.) comme professeur”

La fonction grammaticale d’objet profond semble donc jouer, comme la fonction de SSP, un rôle dans la syntaxe du basque.

### 5. Arguments en faveur d’une analyse liée aux cas de surface

#### 5.1. Autre analyse des questions soulevées dans la section précédente

Pour rendre compte des faits présentés dans la section IV, il reste parfaitement possible de ne faire référence qu’aux cas morphologiques du basque. On pourrait

en effet, en ce qui concerne les transformations d'effacement, de promotion et d'introduction de *ari*, proposer la règle suivante:

- (28a) Ces transformations s'appliquent au syntagme nominal à l'ergatif, ou, à défaut (c'est-à-dire, s'il n'y a pas de syntagme nominal ergatif dans la proposition concernée), au syntagme nominal à l'absolutif.

Cette règle revient à déduire le caractère "subjectif" d'un syntagme nominal à partir de la hiérarchie suivante:<sup>11</sup>

- (28b) ERGATIF > ABSOLUTIF

En ce qui concerne la réflexivisation, on poserait inversement que c'est le syntagme situé le plus bas sur l'échelle suivante (plus large que (28b), puisqu'il faut également rendre compte d'exemples comme (24c) à (24f) où un syntagme nominal datif est impliqué) qui sera réflexivisé:

- (28c) ERGATIF > ABSOLUTIF > DATIF

Cette échelle permet de prévoir que le syntagme nominal réfléchi sera nécessairement non ergatif.

Enfin, en ce qui concerne le choix du morphème dénotant l'attribut, il suffirait de préciser que la présence d'un syntagme ergatif est nécessaire dans la matrice pour que l'attribut puisse se voir suffixer *-izat*.

L'avantage d'une telle solution, apparemment plus complexe, est de permettre l'économie de ces concepts de sujet et d'objet, qui font en quelque sorte double emploi avec les marques d'absolutif et d'ergatif qui sont, elles, de toute manière nécessaires, puisque données par la morphologie de la langue.

Cependant, cette économie n'est en rien une preuve de la non-existence de SSP et d'Objets syntaxiques profonds en basque. Par contre, nous pouvons présenter des arguments tendant à montrer que les cas morphologiques (ou "superficiels") du basque peuvent être opératoires là où les notions de sujet et d'objet ne le sont pas.

## 5.2. Promotion du Possesseur et transformation du génitif en datif

A côté d'énoncés tout à fait acceptables comme:

- (29a) *nere emaztegaia joan da* "ma (gén.) fiancée (abs.) est partie"  
 (29b) *nere emaztegaia il da* "ma fiancée est morte (processus et non état)"  
 (29c) *gudariak nere emaztegaia il dute* "les soldats (erg.) ont tué ma fiancée (abs.)"

il existe des paraphrases dans lesquelles le "possesseur" (au sens le plus général du terme, où un terme est simplement "mis en relation" avec un autre), n'est plus un

(11) L'utilisation des hiérarchies, implicite chez Fillmore, est explicitée dans Jackendoff, chapitre 2.

génitif adnominal, mais un datif représenté comme tel par un syntagme nominal éventuel, et dans les indices personnels du groupe verbal. On retrouve donc respectivement, avec la même traduction que ci-dessus:

- (29d) *emaztegaia joan zait* lit. “la fiancée (abs.) m’(dat.) est partie”  
 (29e) *emaztegaia il zait* lit. “la fiancée m’est morte”  
 (29f) *gudariak emaztegaia il didate* lit. “les soldats m’ont tué la fiancée”  
 (*didate*: “ils (erg.) me (dat.) l’(abs.) ont”).

Deux remarques s’imposent ici. D’une part, le syntagme génitif ne peut être promu au rang de datif *que s’il est extrait d’un syntagme absolutif*, qu’il s’agisse d’un sujet [comme en (29a) et (29b), ou non (comme en (29c)].

Inversement, un génitif constitutif d’un syntagme ergatif (et donc nécessairement sujet) ne pourra en aucun cas être promu; ainsi, à partir de:

(30a) *nere semeak dirua ebatsi du* “mon fils (erg.) a volé (abs.) l’argent”  
 on ne pourra pas tirer:

- (30b) *semeak dirua ebatsi dit* lit. “le fils (erg.) l’argent (abs.) il-me-l’a volé”

énoncé qui ne peut être qu’une paraphrase de:

- (30c) *semeak nere dirua ebatsi du* “le fils (erg.) a volé mon argent (abs.)”  
 (il peut s’agir alors du fils de quelqu’un d’autre que moi)

La promotion du génitif adnominal en datif repose donc clairement sur l’organisation morphologique casuelle de l’énoncé, et non sur les fonctions “grammaticales” de sujet et d’objet qu’on pourrait par ailleurs y reconnaître.

Deuxième remarque: le datif basque n’est pas plus une fonction (“objet indirect”) que l’ergatif ou l’absolutif: c’est un cas superficiel qui peut provenir d’un allatif, ou d’un ablatif, comme le prouvent les phrases suivantes où la seconde de chaque paire est clairement une paraphrase de la première:

- (31a) *nere emaztegaia bere aitarengana joan da* lit. “ma fiancée (abs.) est allée à/vers son père (allatif)”  
 (31b) *nere emaztegaia bere aitari joan zaio* même traduction, avec “père” au datif et indice de ce fait sur l’auxiliaire;  
 (31c) *nere emaztegaia niregandik joan da* “ma fiancée (abs.) m’a quitté”, lit. “est allée/partie de moi (ablatif)”  
 (31d) *emaztegaia joan zait* même traduction, avec “moi” au datif, et effacement du génitif identique au datif.

Ceci dit, le génitif reste promouvable à partir de (31a), alors qu’il ne l’est pas à partir de (31b):

(31e) *emaztegaia bere aitarengana joan zait* lit. “la fiancée (abs.) m’(dat.) est allée à son père”, c’est-à-dire, “ma fiancée m’a quitté pour aller rejoindre son père”

(31f) \**emaztegaia bere aitari joan zait*

(31f) est agrammatical, avec ses deux datifs, l’un issu d’un allatif et l’autre d’un génitif. (Notons qu’il n’y a pas d’ambiguïté en (31d), en raison des déictiques incorporés dans *joan* “aller” d’une part, et *etorri*, “venir” d’autre part).

Les cas morphologiques du basque jouent donc un rôle clair dans sa syntaxe, rôle qu’on ne peut aucunement attribuer aux fonctions grammaticales “profondes”.

On trouve une dernière confirmation des faits cités ci-dessus dans l’impossibilité de promouvoir un génitif en datif à partir d’un verbe déponent (cf. exemples (6) et (7)), puisque ces verbes se caractérisent précisément par le fait que l’indice d’absolutif, tout en restant obligatoire, ne peut correspondre à aucun syntagme nominal dans la phrase. Ainsi, en face du guipuzcoan:

(32a) *nere ordukaria aurreratu da* “ma montre (abs.) a pris de l’avance” d’où on peut régulièrement tirer:

(32b) *ordukaria aurreratu zait* lit. “la montre m’a avancé”

on aura en navarro-labourdin:

(32c) *ene orenkariak aintzintatu du* même traduction que pour (32a), mais structure verbale déponente (“montre” est à l’erg.)

mais sans promotion possible du génitif en datif: la phrase suivante est agrammaticale:

(32d) \**orenkariak aintzintatu daut* (*daut* est la forme N-L de *dit*, avec abs. 3e pers. sg., erg. 3e pers. sg. et dat. 1e pers. sg.)

Contre l’analyse en termes de fonctions sous-jacentes, nous allons maintenant présenter une nouvelle série de phénomènes, qui manifestent une absence de toute hiérarchisation possible entre absolutif et ergatif.

### 5.3. Le possessif de troisième personne *bere*

Etant donné le fait que *bere* fonctionne usuellement en guipuzcoan comme possessif aussi bien réfléchi que non réfléchi (c’est le génitif de *bera*, pronom personnel topique dans ce dialecte), nous présenterons les données du navarro-labourdin.

Le démonstratif “éloigné” *hura*, génitif *haren*, fonctionne comme pronom personnel emphatique en N-L. Cependant, si le possesseur figure, ne serait-ce qu’à titre d’indice personnel, dans la proposition, *haren* sera remplacé par *bere*:

- (33a) *Pello/hura etorri da haren aitarekin* “Pello/lui, il est venu avec son père” (c’est nécessairement le père de quelqu’un d’autre)
- (33b) *Pello/hura etorri da bere aitarekin* (c’est le père de Pello, ou de la personne désignée par *hura*) - même traduction;

Si on ajoute un constituant datif, on pourra maintenir la même distinction

- (33c) *Pellok/harek Mayiri haren liburua erakutsi dio* “Pello/lui (erg.) a montré son livre (abs.) à Mayi (dat.)” (le livre n’est pas à Pello ou à la personne désignée par *harek*, ergatif de *hura*; il peut être soit à Mayi soit à une tierce personne)
- (33d) *Pellok/harek Mayiri bere liburua erakutsi dio* “Pello/lui, il a montré son livre à Mayi (c’est nécessairement le livre de Pello)”

Si maintenant il y a et un ergatif, et un absolutif distinct de l’objet possédé, *bere* sera à la fois obligatoire si le génitif correspond soit au syntagme ergatif soit au syntagme absolutif, et ambigu en ce sens que rien ne pourra indiquer auquel de ces deux syntagmes nominaux il renvoie:

- (33e) *Pellok Mayi ikusi du haren aitarekin* “Pello (erg.) a vu Mayi (abs.) avec son père” (il s’agit forcément du père d’une tierce personne)
- (33f) *Pellok Mayi ikusi du bere aitarekin* (même traduction; mais ici, le père est forcément celui de Pello, soit de Mayi, sans qu’il soit possible de lever l’ambiguïté dans le cadre de la phrase).

#### 5.4. L’expression du parfait et la thématization (anti-passif)

On a vu en 3.2.2. que l’ergatif peut se transformer en absolutif et devenir par là-même thème d’une prédication catégorique<sup>12</sup> — à moins que ce ne soit l’absolutif primitif de l’énoncé qui le devienne. Tout appel aux fonctions de SSP et d’Objet syntaxique profond pour rendre compte de ces faits serait inutile et ne ferait que compliquer la description.

## 6. Sujet actanciel et SSP

### 6.1. Introduction

L’exemple du *dyirbal* montre que le sujet actanciel et le SSP peuvent fort bien ne pas coïncider. Dans les langues qui, en première analyse, amalgament ces deux

(12) Au sens de S.Y. Kuroda (cf. bibliographie), qui distingue entre prédications (énoncés) thétiqes, à nombre variable d’arguments, et prédications (énoncés) catégoriques, où l’on reconnaît un sujet-de-prédication et un prédicat.

facteurs, le linguiste aura le choix entre: (a) définir le sujet profond comme étant le sujet actanciel et constater qu'il a aussi certaines propriétés syntaxiques qui en font un SSP, et (b) le définir comme étant le SSP, et montrer qu'il a aussi la propriété sémantique de représenter l'actant le plus puissant.

Ceci nous amène à préciser ce que nous entendons par sujet actanciel ou actant le plus puissant. Si l'on caractérise les actants d'un procès en termes de rôles ou cas sémantiques, on pourra poser la hiérarchie suivante:

(34) AGENTIF > DATIF > OBJECTIF

en donnant aux éléments de cette échelle un contenu proche de celui défini par Fillmore dans *The Case for Case* (nous ne chercherons pas ici à retrouver tous les cas définis dans cet article).

Il semble bien alors que la notion intuitive de sujet corresponde à la caractérisation suivante: est sujet (actanciel) le syntagme nominal d'une phrase ayant le rôle sémantique le plus élevé sur cette échelle (34). Ce sujet n'est donc pas forcément agentif: que l'on compare (35a) et (35b) où c'est le cas, à (35c) où ce n'est pas le cas; et, de même, les équivalents basques (36a) et (36b) où l'ergatif est agentif, et (36c) où, en dépit de l'étymologie, il ne l'est pas:

(35a) Pello a donné l'argent à Yon

(35b) Yon a pris l'argent à Pello

(35c) Yon a reçu l'argent de Pello

(36a) *Pello'k Yon'i dirua eman dio* (Pello'k est ergatif)

(36b) *Yon'ek Pello'ri dirua artu dio* (Yon'ek est ergatif)

(36c) *Yon'ek Pello'rengandik dirua artu du*

Dans cette dernière phrase, *Pello* est à l'ablatif animé; c'est précisément la présence d'un datif ou d'un ablatif qui permet de choisir une interprétation agentive ("prendre") ou non agentive ("recevoir") pour *artu*.

Dans une phrase à un seul actant, celui-ci sera à la fois sujet actanciel et ab-solutif, quel que soit son rôle sémantique: *joan da* "il (agentif) est parti"; *il da* "il (datif) est mort"; *ost oak erori dira* "les feuilles (objectif) sont tombées": on retrouve donc là une caractérisation sémantique du concept de cas neutre, étudié d'un point de vue syntaxique en 3.2.

Ceci dit, peut-on justifier l'intervention de ces notions sémantiques dans la syntaxe? En d'autres termes, existe-t-il des faits syntaxiques tels que ni les cas morphologiques ni les fonctions de sujet et d'objet (profonds) ne permettent d'en rendre compte, tandis que les cas sémantiques le pourraient? Et, d'autre part, comment peut-on lier le système des cas morphologiques du basque à ces cas ou rôles sémantiques? Cette dernière question est surtout pertinente si l'on a répondu positivement à la première. C'est ce que nous allons tenter de faire maintenant.

## 6.2. Sur les verbes déponents

On a déjà mentionné ces verbes en 2. et 3.1.: ils ont un indice d'absolutif qui ne peut correspondre à aucun syntagme nominal, absolutif ou autre. Ces verbes se répartissent en deux classes, ceux qui ont uniquement un ergatif associé, et ceux qui ont deux syntagmes nominaux associés, un à l'ergatif et l'autre au datif.

Contrairement aux verbes transitifs usuels, pour lesquels l'ergatif ne renvoie pas nécessairement à un agentif, ces verbes déponents ont un ergatif qui représente toujours soit un être vivant qui effectue directement l'action, ou encore, qui est à l'origine, normalement consciente et volontaire, du processus décrit par le verbe, soit un être ou un objet que l'on se représente comme étant dynamique, c'est-à-dire qui n'a pas besoin d'être mû par un autre être pour agir: il s'agira soit d'un agentif, soit d'une force naturelle que l'on classera ici parmi les agentifs, puisqu'elles ne sont pas manipulables par un agent quelconque.<sup>13</sup>

Il existe une confirmation directe du caractère agentif de l'ergatif avec les verbes déponents: c'est l'existence en guipuzcoan de paires de phrases telles que les suivantes, où en (a) l'ergatif est non agentif (datif profond), et la construction, déponente (on notera le changement de lèxème en (39)):

- (37a) *aita entzun/aditu det* "j'(erg.) ai entendu le père (abs.)"
- (37b) *aitari entzun/aditu diot* "j'(erg.) ai écouté le père (datif)", avec l'indice de 3e pers. du sg. d'absolutif;
- (38a) *sinisten dezu* "vous (erg.) le croyez"
- (38b) *sinist(u) ezaiozu* "croyez-le", structure déponente avec la 2e pers. à l'ergatif, et la personne crue au datif: l'impératif exige un agentif potentiel comme allocutaire
- (39a) *aita ikusi det* "j'(erg.) ai vu le père (abs.)"
- (39b) *aitari begiratu diot* "j'ai regardé le père" (même phénomène qu'en (37b)).<sup>14</sup>

## 6.3. La construction factitive

Il existe deux procédés productifs pour transformer une phrase intransitive en transitive causative (nous laisserons de côté tant les procédés devenus improductifs que les transformations de phrases transitives en causatives à trois places): ou bien le verbe intransitif ne change pas, et seul l'auxiliaire varie, prenant, en plus de la marque de l'absolutif, la marque de l'ergatif qui représente l'agent ou l'instrument

(13) Voir Nilsen pour la notion de Force naturelle est celle d'Instrument manipulé.

(14) G. Aresti (références en note 6) utilise parfois *begiratu* comme un verbe transitif régulier; il perd alors beaucoup de son intensité, comme le montre le passage suivant (p. 131) "*Begira zazu gizon hau...* (Bere burua seinalatzen du). Gizon hau orain artean herri honetan Petri Arlote bezela ezagutu nauzue, baina ongi *begiratu zaidazue*" "Voyez cet homme (il se désigne lui-même). Cet homme, vous l'avez connu ici jusqu'à ce jour comme P.A.; mais *regardez-moi bien*". Le premier impératif est régulier; le second est déponent, et souligné par l'adverbe "bien" dans notre traduction.

causateur, ou bien le verbe original se voit suffixer le verbe *-arazi/-erazi* qui portera la marque participiale (aspectuelle).

Voici une série d'exemples typiques, où (a) donne la phrase intransitive et non causative de départ:

- (40a) *aita il da* "le père (abs.) est mort"
- (40b) *gudariak aita il du* "le soldat (erg.) a tué le père (abs.)"
- (40c) *pozoiak aita il-erazi du* "le poison (erg.) a tué («fait mourir») le père"
- (41a) *aita zartu da* "le père a vieilli"
- (41b) *gaixotasunak aita zartu-erazi dute* "les maladies (erg.) ont fait vieillir le père"
- (42a) *Mayi joan da* "Mayi (abs.) est partie"
- (42b) \**aitak/gerlak Mayi joan du* "le père / la guerre (erg.) a «parti» Mayi (abs.)"
- (42c) *aitak/gerlak Mayi joan-erazi du* "le père / la guerre a fait partir Mayi"
- (43a) *Mayi iratzarri da* "Mayi (abs.) s'est réveillée"
- (43b) *Yon'ek Mayi iratzarri du* "Yon a réveillé Mayi"
- (43c) *Yon'ek Mayi iratzarrarazi du* (même traduction, avec comme implication: il l'a fait se lever)

Un vague appel au "sens" des verbes ne suffirait pas pour expliquer, et encore moins pour prédire, l'apparition ou la non apparition de *-arazi*. Une présentation de type grammaire générative, qui reviendrait à faire des phrases en *-arazi* des phrases complexes, avec proposition matrice et proposition enchassée, et des causatives sans *-arazi*, des phrases simples, n'expliquerait rien: car il resterait à expliquer pourquoi on a un enchâssement pour (40c), mais pas pour (40b). Nous considérerons qu'il y a toujours enchâssement lorsqu'une phrase est causative.

Nous proposons l'hypothèse suivante: étant donné la hiérarchie suivante, développement de (34):

- (44) AGENTIF > DATIF > INSTRUMENTAL > OBJECTIF

on aura *-arazi* à chaque fois que le causateur (morphologiquement ergatif) sera sur cette échelle (44) au même niveau que, ou inférieur à, l'absolutif de la phrase intransitive.

C'est ce qui se passe avec la série (c) des phrases (40) à (43) ci-dessus. *-arazi* n'apparaît par contre pas si l'absolutif est plus bas sur (44) que l'ergatif causateur. On a une confirmation de ce fait en labourdin, qui utilise *joan* ou sa variante *gan*

transitivement seulement si l'absolutif est inanimé, et donc objectif: *liburua gan dut* "j'ai emporté le livre" mais *Pello gan-arazi dut* "j'ai (r)envoyé Pello".

A partir de cette position, on peut semble-t-il expliquer certaines différences de sens: (41a) dénote un processus dont *aita*, être animé, est le siège (datif profond); par contre (41b), dans la mesure où cette phrase est acceptable, fait de *aita* un thème de prédication: on ne se réfère plus à un processus envisagé comme terminé, mais on décrit un état.<sup>15</sup> (43c) présente le verbe "se réveiller" comme une action à effectuer (l'absolutif est un agentif profond), alors qu'en (43b), il s'agit uniquement d'un processus subi par l'absolutif (qui est un datif profond).

## 7. Tentative de synthèse

### 7.1. Phrases simples (sans enchâssement)

Les faits présentés dans les sections qui précèdent semblent indiquer qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à la notion du sujet pour rendre compte de certains phénomènes syntaxiques qui mettent précisément en lumière cette fonction dans d'autres langues: certaines des propriétés du sujet français sont caractéristiques de l'absolutif, d'autres, tant de l'ergatif que de l'absolutif, d'autres enfin, de l'ergatif ou, s'il n'y en a pas dans la proposition considérée, de l'absolutif.

Il existe d'autre part des faits dont on ne peut rendre compte qu'en faisant appel à la notion d'actant le plus puissant, sans que les fonctions grammaticales ou les cas morphologiques soient opératoires.

Il est donc maintenant nécessaire de présenter un algorithme simple qui permette à la fois de définir cet actant le plus puissant ou sujet actanciel, et de prédire l'attribution des cas impliqués du basque, lesquels, on l'a vu, remplissent selon la hiérarchie (28c) le rôle attribué dans nos langues à la fonction sujet.

Le sujet actanciel a été défini en termes de cas sémantiques par la hiérarchie (44) ci-dessus. Il semble possible d'utiliser cette hiérarchie pour déterminer l'attribution d'un trait / + ergatif / au syntagme nominal situé le plus haut sur cette échelle dans une proposition donnée.

Étant donné maintenant la hiérarchie suivante:

(45) OBJECTIF > AGENTIF > DATIF > INSTRUMENTAL

on attribuera le trait / + Absolutif / au syntagme le plus élevé dans les mêmes conditions que ci-dessus.

On notera que (45) ne représente pas l'inverse de (44), car l'agentif y précède encore le datif, et le datif, l'instrumental (ces trois cas étant des cas non neutres, marqués, par rapport à l'objectif).

Les traits syntaxiques /+Ergatif / et /+Absolutif / étant ainsi attribués à un seul, ou deux, syntagmes nominaux dans une phrase simple (sans enchâssement), on pourra poser les règles suivantes:

(15) On trouverait plus naturellement: *aita zartuta da gaixotasunez*, avec le suffixe *-ta* qui indique la thématization du sujet, et "maladies" au médiatif (instrumental), c'est-à-dire réduit au rang de circonstant.

$$(46a) \ /+Absolutif/ \rightarrow \text{absolutif} \quad (46b) \left[ \begin{array}{l} /-Absolutif/ \\ /+Ergatif/ \end{array} \right] \rightarrow \text{ergatif}$$

(46a) neutralise donc au profit de l'absolutif (cas morphologique) l'opposition entre syntagmes /+Ergatif/ et syntagmes /-Ergatif/. Les syntagmes qui ne sont marqués positivement pour aucun des deux traits syntaxiques prendront le cas morphologique correspondant à leur cas profond: datif/datif; instrumental/ médiateur, etc.<sup>16</sup>

On pourra vérifier la correspondance entre cas profonds et cas superficiels avec les exemples suivants:

(47) verbes intransitifs: il n'y a qu'un cas profond; il sera nécessairement marqué /+Absolutif/ et sera donc au cas neutre en surface:

- *aïta* (dat./abs.) *il da* "le père est mort"
- *arria* (obj./abs.) *erori da* "la pierre est tombée"
- *Yon* (age/abs.) *etorri da* "Yon est venu"

(48) verbes à deux places; on devrait avoir affaire à trois structures distinctes au niveau des rôles sémantiques (laissant l'instrumental de côté).

- agentif, objectif: *Yon'ek idaztia irakurtu du* "Yon (age/erg.) a lu le livre (obj./abs.)"

("le livre" est /+Absolutif/ et "Yon" [/−Absolutif/, /+Ergatif/])

- datif, objectif: *Yon'ek txakurra ikusi du* "Yon (dat./erg.) a vu le chien (obj./abs.)"

(l'objectif est /+Absolutif/; en l'absence d'agentif, le datif sera en conséquence [/−Absolutif/, /+Ergatif/], d'où, par (46b), au cas morphologique ergatif.

- agentif, datif. On a là une difficulté: d'après nos règles, on devrait avoir l'agentif à l'absolutif, et le datif resterait tel quel; c'est bien ce qu'on trouve en N-L avec un verbe comme *jarraiki: zakurra Yoni jarraiki zaio* "le chien (age/abs.) a suivi Yon (dat./dat.)"

En guipuzcoan par contre, on l'a vu (cf. 24e), on aura une construction déponente: *txakurrak Yon'i jarraitu dio* même traduction, mais avec l'agentif à l'ergatif alors que le "suivi", l'être animé par rapport auquel se déplace l'agentif, reste au datif.

Le caractère irrégulier des verbes déponents ne fait aucun doute: on pourrait alors peut-être en rendre compte en posant que pour certains verbes marqués comme tels, l'attribution du trait /+Absolutif/ est bloquée si le syntagme nominal qui doit le prendre a déjà le trait /+Ergatif/: le datif profond ne prendrait donc pas non plus ce trait, si bien qu'on aurait en surface un ergatif et un datif: la structure déponente attendue.

Une conséquence de cette analyse serait la possibilité de poser une même structure sémantique sous-jacente pour la phrase navarro-labourdine et son équivalent guipuzcoan.

(16) On a vu qu'il doit exister d'autres transformations portant sur les cas: cf. les phrases (31) et (37) à (39); mais ces transformations n'affectant pas directement les rapports entre fonctions et ergativité, nous les laisserons de côté.

- (49) verbes à trois places: l'agentif sera régulièrement /+Ergatif/ et /-Absolutif/, donc ergatif, l'objectif /+Absolutif/ et /-Ergatif/, donc absolutif, et le datif, /-Absolutif/ et /-Ergatif/, donc datif (exemples (4a) et (8a)).

## 7.2. Phrases complexes: application cyclique des règles

### 7.2.1. *Les factitives*

Pour obtenir une phrase comme (*nik*) *txakurra il det* "j'(erg.) ai tué le chien (abs.)", il nous faut poser que les règles d'attribution des cas morphologiques s'appliquent cycliquement. Autrement, l'agentif deviendrait absolutif, et le datif resterait datif.

On aura au départ: AGE F (DAT Vb)

où F est le verbe causatif abstrait. Dans un premier cycle, le Datif sera marqué /+Absolutif/ et prendra par (46a) ce cas. Dans un second cycle l'agentif sera marqué /+Ergatif/, /-Absolutif/, car en présence d'un terme marqué /+Absolutif/. Ceci nécessite d'ailleurs un léger réaménagement de (45), qu'on réécrira:

- (45') OBJECTIF > ABSOLUTIF > AGENTIF > DATIF > INSTRUMENTAL

### 7.2.2. *Promotion du possesseur et thématization*

Si l'on veut pouvoir rendre compte de:

- (50) *txakurra il zait* "mon chien est mort" (avec possesseur indiqué par le datif, tandis que le sujet actanciel, lui-même un datif profond, est à l'absolutif)

il faudra poser une règle optionnelle: GENITIF → DATIF dont l'application sera *postérieure* à (46): ce datif ne pourra donc pas être transformé en ergatif.

Considérons maintenant les phrases:

- (51a) *txakurra ila/ilda/ilik da* "le chien (thématisé) est mort"  
 (51b) *txakurra ila/ilda/ilik det* (soit) "mon chien est mort" (avec thématization de chien, et possesseur exprimé par un ergatif), (soit) "j'(erg.) ai tué le chien" ("chien" est toujours thématisé)  
 (51c) \**txakurra ila/ilda/ilik zait* "mon chien (thématisé) est mort" (avec possesseur au datif)

Nous poserons que la thématization est une opération *pré-cyclique* qui revient à faire d'un terme le sujet ou thème d'une prédication, qui sera la phrase de départ elle-même: ce terme sera repéré par rapport à l'action décrite par cette phrase.<sup>17</sup>

(17) On retrouve semble-t-il ici l'opérateur  $\underline{\epsilon}$ : d'A. Culioli (cf. bibliographie), mais nous pensons que, pour le basque du moins, cet opérateur n'est pas nécessairement présent, son apparition correspondant précisément à cette thématization forte qui transforme les énoncés thématiques en énoncés catégoriques (voir note 12).

(51a) s'analysera comme suit:

(52a) [ txakurra ] [ [ txakurra ] [ il ] ]  
 OBJ OBJ PRED DAT DAT V V PRED

Dans le premier cycle, qui ne s'applique qu'à la phrase enchâssée, le datif sera converti en absolutif; dans le second cycle, l'objectif (thème de la prédication) sera lui aussi converti en absolutif; il nous faudra deux règles complémentaires, l'une marquant le verbe en *-ta*, etc. parce qu'il appartient à une proposition qui est elle-même prédicat et l'autre effaçant l'un des deux absolutifs, puisqu'ils ont même référent.

L'interprétation *agentive* de (51b) partira de:

(52b) [ txakurra ] [ [ ni ] [ F [ txakurra ] [ il ] ] ]  
 OBJ OBJ PRED AGE AGE PROP DAT DAT V V PROP PRED

Dans le premier cycle, on ne s'intéressera qu'à la proposition enchâssée dans la proposition factitive qui sert de prédicat; le syntagme datif deviendra absolutif.

Dans le second cycle (proposition factitive), l'agentif deviendra ergatif, comme en 7.2.1. ci-dessus.

Dans le troisième cycle, on retrouvera les trois transformations du second cycle de (52a) ci-dessus: l'objectif deviendra absolutif, le verbe sera marqué, et l'un des syntagmes absolutifs sera effacé.

L'interprétation *possessive* de (51b) partira par contre de:

(52c) [ txakurra ] [ [ Gén + txakurra ] [ il ] ]  
 OBJ OBJ PRED DAT DAT V V PRED

Au cours du premier cycle, le syntagme nominal complexe sera converti en absolutif, puis le génitif sera extrait de son syntagme d'origine pour être transformé en datif. A l'issue de ce premier cycle, la situation sera donc:

(52d) [ txakurra ] [DAT, ABS, V]  
 OBJ OBJ PRED PRED

Le second cycle verra (1) l'objectif être transformé en absolutif; (2) le datif être marqué /-Absolutif/, /+Ergatif/ et donc être transformé en ergatif; (3) le verbe être marqué par *-ta*, etc. et (4) un des deux syntagmes absolutifs être effacé.

C'est le point (2) ci-dessus qui permet de *prédire* l'agrammaticalité de (51c), phrase pour laquelle il n'est pas possible de donner de dérivation.

Nous sommes maintenant en mesure de revoir les phrases (16) de la section 3.2. (16a) sera une proposition simple, de forme sous-jacente:

[ ni ] [ trumoiak ] [ aditu ]  
 DAT DAT OBJ OBJ V V

L'objectif sera régulièrement converti en absolutif, et le datif en ergatif.

(16b) représente une thématization de l'objectif et aura donc la forme sous-jacente:

[ trumoiak ] [ [ ni ] [trumoiak] [aditu] ]  
 OBJ OBJ PRED DAT DAT OBJ OBJ V V PRED

et on en retrouvera la structure de surface de la manière suivante:

Le premier cycle convertira la proposition prédicat en (16a), et on aura comme résultat:

[ trumoiak ] [ [ ni ] [trumoiak] [aditu] ]  
 OBJ OBJ PRED ERG ERG ABS ABS V V PRED

Au cours du second cycle, l'objectif (thème) sera transformé en absoluif, le verbe marqué en *-ta* et l'un des deux absoluifs effacé.

(16c) s'obtiendra par contre à partir de la thématization du sujet actanciel (*ni*, un datif profond). On partira donc de:

[ ni ] [ [ ni ] [trumoiak] [aditu] ]  
 OBJ OBJ PRED DAT DAT OBJ OBJ V V PRED

Après application régulière des transformations dans le premier cycle, on aura:

[ ni ] [ [ ni ] [trumoiak] [aditu] ]  
 OBJ OBJ PRED ERG ERG ABS ABS V V PRED

Au cours du second cycle, l'objectif (thème de la prédication) sera transformé en absoluif, et le verbe marqué comme précédemment. La seule différence sera que les deux syntagmes nominaux à même référent sont maintenant le thème (absoluif) et le sujet actanciel (ergatif). On aura alors effacement de ce dernier, ce qui était prévisible puisque l'absoluif est le cas neutre en basque, et ce qui aura pour conséquence de laisser deux syntagmes absoluifs distincts en surface:<sup>18</sup>

[ [ ni ] [ [trumoiak] [adituTA] ] AUX]  
 PROP ABS ABS PRED ABS ABS V V PRED PROP

### 7.3. Dernières remarques

7.3.1. L'ordre relatif de l'instrumental et du datif profonds en (44) et (45) semble devoir parfois être inversé: c'est du moins la seule explication que nous puissions envisager pour rendre compte du triplet de phrases suivant:

(53a) *ura gogoratzen det* "je (erg.) me rappelle cela (abs.)"

(18) Nous réintroduisons dans cette formule l'auxiliaire qui ne joue aucun rôle, semble-t-il, dans les phénomènes étudiés ici (c'est la raison pour laquelle on l'avait laissé de côté); sa place extérieure au "Prédicat" s'explique évidemment par le fait que l'accord verbo-nominal se fait avec l'absoluif thématisé.

(53b) *artaz gogoratzen naiz* "je (abs.) me souviens de cela (médiatif)"

(53c) *ura gogoratzen zait* "cela (abs.) me (dat.) revient-à-l'esprit"

En (53a), on a clairement une structure sous-jacente: objectif (abs.), agentif/datif (erg.) régulière, car les contextes dans lesquels on trouve le verbe *gogoratu* avec un absolu et un ergatif sont explicites: il s'agit de situations où le référent du syntagme ergatif se rémémore consciemment un fait, une personne, un objet; par contre, que l'on ait (53b) ou (53c), il s'agit d'un souvenir qui s'impose à l'esprit ou à la mémoire d'un individu: on pourrait donc postuler une structure sémantique du genre: Verbe, Instrumental, Datif.

(44) et (45) donneront un instrumental /-Absolutif/ et /-Ergatif/, et un datif profond /+Absolutif/ et /+Ergatif/, soit (53b); (53c) ne semble par contre ne pouvoir s'expliquer que par une préférence de l'instrumental sur le datif dans les deux échelles hiérarchiques.

Cette irrégularité semble due au fait qu'il existe, hormis les circonstants, quatre rôles fondamentaux dans la caractérisation d'un processus: l'agentif (initiateur), l'instrumental (agissant directement, et manipulé par le premier), le datif (sorte de bénéficiaire ou localisateur en sens le plus large possible de l'expression de ce processus), et l'objectif (qui ne joue aucun autre rôle que celui qu'on peut déduire du sens du verbe).

On a alors deux rôles polaires, l'agentif, à la fois animé et agissant, et l'objectif, qui n'est ni animé ni agissant, et deux rôles intermédiaires, l'un animé et non agissant (le datif), et l'autre inanimé et agissant (l'instrumental). On peut alors dire que le basque privilégie usuellement le caractère /+animé/, mais qu'il lui arrive parfois de privilégier le trait /+agissant/.

7.3.2. Il existe bien entendu d'autres rôles profonds et d'autres cas morphologiques que ceux discutés ici: nous ne prétendons pas avoir résolu tous les problèmes de la syntaxe des cas en basque. Mais il ne nous semble pas moins vrai que le recours aux concepts usuels de sujet et d'objet reste insuffisant pour analyser les phénomènes liés à la transitivité, à l'ergativité et à la thématisation.

## 8. Bibliographie

- Anderson, S., 1976, "On the notion of Subject in Ergative Languages", in Li, C., *Subject and Topic*. Academic Press, New York, 1-24.
- Culioli, A., 1971, "A propos d'opérations intervenant dans le traitement formel des langues naturelles", *Mathématiques des Sciences Humaines* 34, 7-15.
- Dixon, R., 1972, *The Dyirbal language of North Queensland*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Fillmore, C., 1968, "The case for Case" in Bach, E. & Harms, R., *Universals in Linguistic Theory*. Holt, Rinehart and Winston, New York, 1-88.
- Jackendoff, R., 1972, *Semantic interpretation in Generative Grammar*, The MIT Press, Cambridge, Mass.

- Johnson, D., 1976, *Toward a theory of Relationally-Based Grammar*, Indiana University Linguistic Club, Bloomington.
- Kintana, X., 1971, *Linguistika orain arte*, Lur, Saint-Sébastien.
- Kuroda, S., 1973, "Le jugement catégorique et le jugement thétiques: exemples tirés de la syntaxe japonaise", *Langages* 30, 81-110.
- Lafitte, P., 1962, *Grammaire basque, dialecte navarro-labourdin littéraire*, Editions des Amis du Musée Basque et Ikas, Bayonne.
- Martinet, A., 1958, "La construction ergative et les structures élémentaires de l'énoncé", *Journal de Psychologie*, 377-392.
- , 1962, "Le sujet comme fonction linguistique et l'analyse syntaxique du verbe basque", *BSL*, 73-82.
- N'Diaye, G., 1970, *Structure du dialecte basque de Maya*, Mouton, La Haye - Paris.
- Nilsen, D., 1973, *The Instrumental Case in English*, Mouton, La Haye - Paris.